



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 04 Novembre 2021

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Novembre 2021

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	25	27	03

Vote	
A La Majorité	Pour : 25
	Contre : 00
	Abstention : 02

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

28/10/2021

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2021, le Mardi Jeudi 04 Novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 28 Octobre 2021.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (18h16)- Mme Sabrina FÉLER (18h10) - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. ANSELME Jacques (18h05)- Mme Gilberte EUGENIE (18h15) - M. Alain SARREAU - M. Albert LOSAT (18h10) - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (18h51).....(25)

REPRÉSENTÉS : Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) - M. Charles-Henri DEVAUX (ayant donné procuration à Mme SAINT-VAL Marie-Agnès) - M. Jimmy FAUSTA (ayant donné procuration à M. Frantz RUPAIRE).(03)

ABSENTS : Mme Marie-Claude BIQUE (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Fabienne FARAJJE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20211104_49

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOÛT 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 Août 2021 dressé par la secrétaire de séance, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL et dont copie a été adressée à chaque conseiller ;
- Considérant les observations de Monsieur Claude JERSIER



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 04 Novembre 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide

A LA MAJORITE, moins 2 ABSTENTIONS (M. Jacques ANSELME, M. Claude JERSIER)

Article 1

D'Approuver le Procès-Verbal avec les modifications et réserves tel que résumé et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe*

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire Absent, et par délégation,
Le 1^{er} Maire-Adjoint


Jocelyne MOCKA

